

que la prune italienne elle-même fera place à une qualité meilleure.

Les prunes de Californie sont séchées au soleil tandis que celles de la côte Pacifique sont desséchées à l'aide d'évaporateurs. Il semblerait, par là même, que les Californiens ont un avantage marqué pour les frais de séchage, car le séchage au soleil est la méthode qui coûte le moins cher.

L'expérience et l'emploi de méthodes perfectionnées réduisent le coût du séchage à l'évaporateur approximativement au même prix que le séchage au soleil. Il y a beaucoup moins de main-d'œuvre dans le séchage par évaporateurs. Les fruits desséchés à l'aide d'évaporateurs échappent à la poussière et aux déprédations des insectes et ont une apparence meilleure que ceux desséchés au soleil. La différence est tellement grande, que très souvent, il a été difficile de convaincre les marchands de l'est que des prunes évaporées n'avaient subi aucune préparation.—(*Gorman's Salmon Reporter*).

NOTRE BOIS EN TURQUIE

Nous appelons l'attention des négociants en bois sur l'extrait de la lettre suivante adressée à un ministre de l'Agriculture, à Ottawa, par M. Aug. Van Millingen, de Constantinople :

Constantinople, 16 juillet 1895.

“On me demande également d'entrer en relations avec de grandes scieries, car le gouvernement de Sa Majesté (le Sultan) a acheté, dans le passé, de grandes quantités de bois aux Etats-Unis et mon but est que le Canada devrait faire tous ses efforts pour s'emparer de cet important commerce. J'ai visité votre capitale et un grand nombre de vos cités et je suis sous l'impression qu'à Halifax, St Jean ou Montréal, on pourrait faire de meilleurs prix que les Américains.

“On peut traiter ici de grosses affaires dans les produits canadiens et si quelqu'un au Canada désire des renseignements quant à la perspective des affaires, etc., c'est avec le plus grand plaisir que je me mettrais en rapport avec lui.....”

(Signé), AUGUSTUS VAN MILLIGEN.

Cette lettre se passe de commentaires, en la publiant nous avons l'espoir qu'elle frappera l'esprit de quelques-uns de nos entrepreneurs compatriotes. Nul doute, en effet, que le Canada soit à même d'exporter en Turquie des bois dans de

meilleures conditions que les Américains ; car partie, au moins, des bois dont parle M. Aug. Van Millingen, provient assurément de nos forêts exploitées en grand, comme on le sait par nos voisins.

Il est regrettable que Mr. Van Millingen ne s'explique pas davantage sur les *Produits Canadiens*, c'est un terme très vague ; mais nous rechercherons, de notre côté, les produits du pays qui ont quelque avenir possible en Turquie et nous en ferons part à nos lecteurs dans un prochain numéro.

DOLLAR OU PIASTRE.

Un de nos abonnés de Québec, nous écrit :

“J'inclus un chèque de \$1.50 pour mon abonnement au PRIX COURANT. J'aime bien votre journal, mais pourquoi dites-vous souvent *dollars* au lieu de *piastres* ? Dans les magasins et sur les marchés, ceux qui parlent français disent une piastre, deux piastres, tandis que les journaux nous parlent toujours de dollars, est-ce que une piastre n'est pas un dollar, ça vaut-il plus ou moins ?
Votre.....”

En langage courant, au Canada, une piastre ou un dollar sont absolument synonymes et dans les transactions intérieures on ne fait aucune différence. Le dollar vaut, comme la piastre, cent cents ou, en français, cent centimes. Notre monnaie *dollar* ou *piastre* est une seule et même chose, le marchand au Canada peut donc employer pour ses transactions l'un ou l'autre mot, car, disons-le tout de suite, le mot *dollar* est tout aussi français que le mot *piastre*.

Voilà qui peut rassurer notre abonné ; en ce qui le concerne, il a raison.

Le journal qui emploie le mot *dollar* a raison aussi, non seulement pour les raisons ci-dessus, mais encore et surtout parce qu'il a en vue, en imprimant le mot *dollar*, de désigner tout spécialement l'argent en cours aux Etats-Unis et au Canada à l'exclusion de toute autre *piastre*.

Nous disons à l'exclusion de toute autre *piastre* parce qu'il y a la piastre mexicaine, la piastre turque, la piastre de l'Argentine, etc..... qui n'ont pas la même valeur que notre *dollar* et n'ont même entre elles aucun rapport.

Un journal a besoin d'être précis, et quand nous disons un *dollar* cela signifie : argent valant 100 centimes ayant cours aux Etats-Unis et au Canada : tandis que si nous disions

piastre nous devrions expliquer, quand nous parlons de l'étranger, de quelle piastre il s'agit.

En parlant du Canada, nous n'avons aucune raison de rejeter le mot *piastre*, c'est pourquoi nous ne craignons pas de l'employer parfois ; il nous est même arrivé quelquefois de l'employer pour les chiffres du commerce international sachant être compris de nos lecteurs, mais il eût mieux valu au point de vue de la précision écrire le mot *dollar*, ce que font toujours d'ailleurs les journaux de France.

LES DOCKS D'HOHELAGA.

Le rapport de la commission d'ingénieurs chargée de faire une enquête sur les travaux du port de Montréal, publié dans les journaux, conclut en faveur du creusement des docks à Hochelaga.

Nous avons toujours cru qu'une étude impartiale de la question, faite par des hommes compétents, ne pourrait aboutir à une autre conclusion. Il y a tout un monde de différence entre le coût et l'utilité d'un port artificiel à Hochelaga et à la Pointe du Moulin à Vent. A Hochelaga, l'entrée est facile, on évite le courant Sainte-Marie, on creuse dans un terrain meuble, dans une localité accessible à tous les chemins de fer et tramways, sans frais exagérés d'expropriation, et où l'on aura tout l'espace nécessaire pour construire des magasins, entrepôts, élévateurs et installer l'outillage le plus perfectionné de chargement et de déchargement.

Le port artificiel que l'on veut creuser dans la partie ouest de la ville devrait être creusé dans le roc vif, sous l'eau ; il nécessite la montée du courant St Pierre avec ses frais de remorquage et ses risques d'échouement ; il se trouve resserré entre des terrains de grande valeur où tout travail d'aménagement doit occasionner de très coûteuses expropriations. Il ne peut avoir d'autre avantage que d'être à proximité du canal Lachine.

Nous sommes heureux de voir que l'on a, enfin, résolu cette question sans tenir compte de la prépondérance des intérêts anglais dans l'ouest, et au point de vue strict de l'utilité publique et de l'économie des travaux.

La commission estime que ces docks ne seront nécessaires que dans sept ou huit ans, mais, pour qu'ils soient prêts pour ce temps là, elle recommande de commencer les travaux le plus tôt possible.